

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 05/39 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES RELATIF A LA VOIE
NOUVELLE BORGIO / VESCOVATO SUR LA ROUTE NATIONALE 193
(1^{ère} TRANCHE) - TRAVAUX D'OUVRAGES D'ART - COMMUNES DE BORGIO
ET LUCCIANA (2 LOTS)**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2005

L'An deux mille cinq, et le vingt-cinq février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SISCO Henri, SUSINI Marie-Ange

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
Mlle ANGELI Corinne à M. GALLETTI José
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme PROSPERI Rose-Marie à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme NATALI Anne-Marie
M. SIMEONI Edmond à M. BIANCUCCI Jean
M. STEFANI Michel à M. BUCCHINI Dominique
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme SCIARETTI Véronique.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à :

- Signer le dossier de Consultation des Entreprises relatif à la voie nouvelle BORGIO / VESCOVATO sur la Route Nationale 193 - 1^{ère} Tranche - Travaux d'ouvrages d'art - Communes de BORGIO et LUCCIANA (2 lots).
- Lancer l'appel d'offres correspondant.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

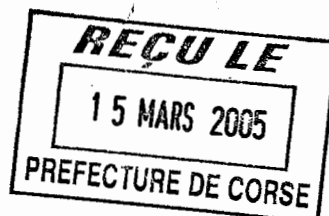
Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Sergé TOMI

AJACCIO, le 25 février 2005

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

REÇU LE
15 MARS 2005
PREFECTURE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

Le présent rapport a pour objet de solliciter l'autorisation de l'Assemblée de Corse en vue de lancer l'appel d'offres relatif aux travaux d'ouvrages d'art, lots n° 1 et 2, de la voie nouvelle entre BORGGO et VESCOVATO.

I - CONTEXTE DE L'OPÉRATION

L'opération de déviation des RN 193 et 198 a été approuvée par l'Assemblée de Corse le 26 juillet 2001 par délibération n° 01/126 AC.

La section BORGGO / VESCOVATO a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral n° 2003/0205 en date du 26 février 2003.

Les travaux ont été autorisés, au titre du code de l'environnement, par arrêté préfectoral n° 04/50-133 en date du 6 décembre 2004.

Les terrains nécessaires aux travaux d'ouvrages d'art ont été acquis par voie amiable.

Le projet global sera soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse lors de sa session de mars 2005.

II - OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION

a) - Lieu d'exécution :

Communes de BORGGO et LUCCIANA.

b) - Consistance des travaux :

Les ouvrages d'art objet de la présente consultation font partie du projet de voie nouvelle entre BORGGO et TALASANI et constituent une première tranche de travaux.

LOT N° 1 :

PI 31 : Passage inférieur pour rétablir la RD 407
OH 32 : ouvrage hydraulique sur la Mormorana

LOT N° 2 :

PS 39 : passage supérieur pour rétablir la RD 507 (route de l'aéroport)
PS 48 : passage supérieur pour rétablir la RD 107

III - PRINCIPALES DISPOSITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

III - 1 - Forme de Marché :

Procédure :

La procédure choisie est l'appel d'offres ouvert. Il est soumis aux dispositions des articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

- ‡ Tous les types d'entreprises sont admis pour concourir, sous réserve d'avoir des références en travaux similaires (cinq dernières années).
- ‡ Le marché est lancé sans option ni variante technique.
- ‡ Il comporte 2 lots.
- ‡ Les prix sont fermes et actualisables.

Délai d'exécution :

Le délai d'exécution est fixé à **dix (10)** mois, pour chacun des lots.

III - 2 - Critères d'attribution des offres :

Recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères d'attribution sont conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics, les suivants :

- La valeur technique de l'offre (coefficient de 0,6)
- Le prix des prestations (coefficient de 0,4)

III - 3 - Pièces constitutives du marché :

- Acte d'engagement (A.E.)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- P.G.C.S.P.S.
- Dossier de Plans
- Bordereau des prix
- Détail Estimatif
- Mémoire technique



IV - COÛT DES TRAVAUX

Les estimations sont faites en valeur **janvier 2005**.

Les travaux ont été évalués à environ **4 000 000 € TTC**.

V - FINANCEMENT DES TRAVAUX

Les travaux seront financés sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse, **AP n°1212-40177T, Opération** voie nouvelle **BORGO VESCOVATO n° 2B193A00059**.

VI - DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

Compte tenu du montant des travaux à réaliser l'avis d'appel Public à la concurrence sera publié dans le journal officiel de l'union européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et au Moniteur des Travaux Publics.

Le délai de consultation en application de l'article 58 du Code des Marchés Publics est fixé à **52 jours** à compter de la date d'envoi de l'avis aux publications.

